

Bilan de conformité

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité
des Territoires de la région Centre-Val de Loire (SRADDET)
Approuvé par l'arrêté préfectoral du 4 février 2020

Le SRADDET Centre-Val de Loire intègre les schémas antérieurs tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

C : Conforme

NC : Non Conforme

SO : Sans Objet

M/E : Maintenance/Exploitation

Objectifs

Objectif	Prescription	Conf.	Justification
Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée			
1	La citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire	SO	Non-concerné
2	Des territoires en dialogues où villes et campagnes coopèrent	SO	Non-concerné
3	Des réseaux thématiques innovants au service de notre développement	SO	Non-concerné
4	Une région coopérante avec les régions qui l'entourent	SO	Non-concerné
Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise			
5	Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers	C	Installation au sein d'une ZAC prévue à cet effet. Projet soumis à compensation agricole. Mise à disposition d'une surface dans l'emprise du projet pour la réalisation de la compensation agricole (plantation de cépages).
6	Un habitat toujours plus accessible et à la hauteur des changements sociétaux, climatiques et économiques	SO	Non-concerné
7	Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique	SO	Non-concerné
8	Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire régional	SO	Non-concerné
9	L'orientation des jeunes et la formation tout au long de la vie, piliers de l'emploi	SO	Non-concerné
Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée			
10	Une qualité d'accueil et une attractivité renforcées pour booster notre développement économique et touristique	SO	Non-concerné
11	Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive	SO	Non-concerné
12	Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir	SO	Non-concerné
13	Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux	C	Respect de la réglementation RE2020 pour les bureaux, certification environnementale BREEAM visée, installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur le parking de 60 places en entrée de site et en toiture sur 3 cellules
14	Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires	C	Installation au sein d'une ZAC prévue à cet effet. Projet soumis à compensation agricole. Mise à disposition d'une surface dans

			l'emprise du projet pour la réalisation de la compensation agricole (plantation de cépages).
15	La région Centre-Val de Loire, cœur battant de l'Europe	SO	Non-concerné
Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable			
16	Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies	C	Respect de la réglementation RE2020 pour les bureaux, possibilité de mise en place de pooling (mutualisation d'un camion), installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur le parking de 60 places en entrée de site et en toiture sur 3 cellules
17	L'eau : une richesse de l'humanité à préserver	C	Le projet n'est pas situé au sein d'un périmètre de protection de captage AEP. Pas de forage d'eau sur site. Rejet d'une partie des eaux pluviales du site dans le ruisseau de la Roche conformément au DLE de la ZAC.
18	La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive	C	Mise en place de mesures pour limiter l'impact du projet sur les continuités écologiques et favoriser la biodiversité (clôture avec passage pour la petite faune, échappatoires dans les bassins, plantation d'une haie champêtre en bordure Nord et Ouest de terrain, gestion écologique...)
19	Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée	C	Tri des déchets et recyclage des emballages. Stockage, tri et recyclage autant que possible des déchets produits en phase chantier avec évacuation par des sociétés spécialisées.
20	L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter	C	Tri des déchets et recyclage des emballages. Certification environnementale BREEAM visée.

Règles générales

Règle	Prescription	Conf.	Justification
Équilibre du territoire			
1	Renforcer les coopérations territoriales et encourager les démarches mutualisées entre structures et acteurs porteurs de projets	C	Implantation au sein d'une ZAC en développement considérée comme l'une des trois zones d'activités structurantes et de rang intercommunautaire identifiées au SCoT ABC. Compensation agricole en coordination avec la CCBVC.
2	Tenir compte de l'armature territoriale régionale	SO	Non-concerné
3	Garantir et renforcer les fonctions de centralité des différents pôles sur les territoires	SO	Non-concerné
4	En vue de préserver les espaces agricoles et forestiers, identifier les secteurs agricoles et sylvicoles pouvant faire l'objet d'une protection renforcée	SO	Non-concerné
5	Prioriser l'optimisation du potentiel foncier identifié dans les espaces déjà urbanisés et équipés	SO	Non-concerné Installation dans une ZAC en cours de développement.
6	Définir une part minimale de l'offre nouvelle de logements en renouvellement urbain et réhabilitation de l'existant	SO	Non-concerné
7	Définir les objectifs de densité de logements pour les opérations d'aménagement	SO	Non-concerné
8	Intégrer les principes d'urbanisme durable	C	Respect de la réglementation RE2020 pour les bureaux, certification environnementale BREEAM visée, installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur le parking de 60 places en entrée de site et en toiture sur 3 cellules.
9	Privilégier l'implantation des activités commerciales dans les centres-villes, centres-bourgs et centres de quartier	SO	Non-concerné
10	Privilégier l'implantation des projets d'équipements collectifs dans les centres-villes, centres-bourgs et centres de quartier et améliorer leur accessibilité	SO	Non-concerné
11	Veiller à la cohérence des plans et programmes avec les Schémas Directeurs d'Aménagement Numérique	SO	Non-concerné
12	Définir des dispositions permettant le renouvellement des populations et l'attractivité du territoire, notamment par le maintien et l'accueil des jeunes	SO	Non-concerné
13	Préserver et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager	C	Mise en valeur d'une loge de vigne à protéger sur site. Intégration paysagère du projet sur la base d'une étude paysagère jointe en annexe de l'étude d'impact.

14	Définir une stratégie partenariale en matière d'habitat	SO	Non-concerné
15	Prioriser la reconquête de la vacance des logements pour disposer d'une offre renouvelée de logements adaptés aux besoins et contribuer à la limitation de l'étalement urbain	SO	Non-concerné
Transports et mobilités			
16	Fixer un objectif de baisse de la part modale de la voiture individuelle solo et un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique et de diminution des GES dans le secteur des transports	SO	Non-concerné
17	Mettre en œuvre une gouvernance partenariale renforcée et des coopérations à l'échelle régionale sur la mobilité	SO	Non-concerné
18	Mettre en œuvre une gouvernance partenariale régionale pour la sauvegarde des lignes de fret capillaire	SO	Non-concerné
19	Favoriser l'information, la distribution et les tarifications multimodales partout en région	SO	Non-concerné
20	Tenir compte du schéma directeur des pôles d'échanges et gares routières	SO	Non-concerné
21	Privilégier le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes	SO	Non-concerné
22	Identification des itinéraires ferroviaires de voyageurs	SO	Non-concerné
23	Identification des itinéraires routiers d'intérêt régional	SO	Non-concerné
24	Veiller à l'information de la Région lors de la définition des voiries bénéficiant d'une voie réservée aux transports en commun	SO	Non-concerné
25	Veiller à la cohérence des projets avec le Schéma National et Régional des Véloroutes	SO	Non-concerné
26	Élaborer collectivement un plan régional de développement du vélo	SO	Non-concerné
27	Favoriser les déplacements par modes actifs dans l'espace public	SO	Non-concerné Stationnement vélo sécurisé et cheminements piétons prévus sur site.
Climat air énergie			
28	Faire vivre une instance partenariale de pilotage de la transition énergétique à l'échelle régionale	SO	Non-concerné
29	Définir dans les plans et programmes des objectifs et une stratégie en matière de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique, sobriété énergétique) et de production et stockage d'énergies renouvelables et de récupération	SO	Non-concerné
30	Renforcer la performance énergétique des bâtiments et favoriser l'éco-conception des bâtiments	C	Respect de la réglementation RE2020 pour les bureaux, certification environnementale BREEAM visée.

31	Articuler sur chaque territoire les dispositifs en faveur de la transition énergétique	SO	Non-concerné
32	Favoriser sur le parc bâti les installations individuelles et collectives d'énergies renouvelables et de récupération	C	Installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur le parking de 60 places en entrée de site et en toiture sur 3 cellules.
33	Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les véhicules légers, véhicules utilitaires légers et poids lourds à partir d'énergies renouvelables	C	Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.
34	Identifier l'impact et la vulnérabilité au changement climatique et définir une stratégie d'adaptation des territoires (eau, risques, confort thermique, agriculture, sylviculture)	SO	Non-concerné Installation de deux cuves de récupération des eaux pluviales. Respect de la réglementation RE2020 pour les bureaux, certification environnementale BREEAM visée.
35	Améliorer la qualité de l'air par la mise en place au niveau local d'actions de lutte contre les pollutions de l'air	C	Possibilité de mise en place de pooling (mutualisation d'un camion).
Biodiversité			
36	Identifier et intégrer les continuités écologiques à l'échelle des territoires dans un document cartographique	SO	Non-concerné Projet conforme au SCoT ABC.
37	Définir des dispositions nécessaires à la préservation et la restauration des continuités écologiques et du réseau Natura 2000	SO	Non-concerné Projet conforme au SCoT ABC et au PLUi.
38	Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés localement et du réseau Natura 2000, dans le cadre de la planification du territoire	SO	Non-concerné Projet conforme au SCoT ABC.
39	Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés localement, dans le cadre des projets	C	Implantation au sein d'une ZAC en développement considérée comme l'une des trois zones d'activités structurantes et de rang intercommunautaire identifiées au SCoT ABC. Projet conforme au SCoT ABC et au PLUi. Perméabilité des clôtures pour la petite faune. Mise en place d'échappatoires pour la petite faune en bordure des bassins. Plantation d'une haie champêtre. Gestion écologique et différenciée des espaces verts. Apports de gîtes pour les oiseaux et/ou pour les insectes.
40	Identifier les mares, les zones humides, les haies bocagères et les pelouses sèches et calcicoles présentes dans les secteurs d'aménagements définis dans les documents d'urbanisme	SO	Non-concerné Projet conforme au SCoT ABC et au PLUi. Aucune zone humide n'a été identifiée au droit du site.

Déchets et économie circulaire			
41	Mettre en place un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire	SO	Non-concerné
42	Tenir compte des objectifs et contribuer à la mise en œuvre des plans d'actions sur les déchets et l'économie circulaire	SO	Non-concerné
43	Mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets	C	Tri des déchets et recyclage des emballages. Stockage, tri et recyclage autant que possible des déchets produits en phase chantier avec évacuation par des sociétés spécialisées.
44	Tant que la région est en surcapacité de stockage et/ou d'incinération, il n'y a pas de création de nouvelles installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux non inertes, d'extension des capacités ni d'extension géographique des sites actuels, de reconstruction d'installations si les installations existantes venaient à fermer	SO	Non-concerné
45	Anticiper la gestion des déchets en situation exceptionnelle	SO	Non-concerné
46	Garantir le respect du principe de proximité pour les déchets non dangereux	SO	Non-concerné
47	Intégrer l'économie circulaire dans les stratégies de territoire et favoriser le développement de l'écologie industrielle et territoriale	SO	Non-concerné